



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 novembre 2023, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT 442-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 442 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Ce règlement vise à abolir les frais de location de nouveautés à la bibliothèque afin d'offrir un accès équitable à la collections à tous les citoyennes et citoyens.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 novembre 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint